



**Syndicat National Force Ouvrière
des Lycées et Collèges
de Charente-Maritime**



snfolc17@gmail.com
Syndicat national : www.fo-snfolc.fr

05 46 41 28 86
Coordination académique : www.snfolcacademiepoitiers.fr

À Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Cité Duperré
1, place des Cordeliers
17 000 La Rochelle

La Rochelle, le 7 mai 2020,

Madame la Directrice Académie,

Le Syndicat FO des personnels des Lycées et des Collèges de Charente-Maritime (SNFOLC 17) considère que l'annonce de la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai est prématurée compte tenu de la situation sanitaire actuelle. La santé et la sécurité des personnels et des élèves, qui passent par le dépistage systématique et les moyens de protection fiables et suffisants, doivent être un préalable à toute reprise.

Dans son discours sur l'organisation du déconfinement, le Premier ministre a déclaré qu'il fallait privilégier le télétravail. Le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées préconise, à la page 47, de « Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible. »

C'est pourquoi nous revendiquons que les personnels qui ne souhaitent pas se rendre dans les établissements scolaires puissent continuer de travailler à distance.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, en notre parfaite considération.

Jérôme Churlaud
Secrétaire du SNFOLC 17

Ampliation :
M. le Ministre de l'Éducation Nationale
Mme. la Rectrice d'Académie de Poitiers